

Image not found or type unknown



comment introduire une action?

Par **justme**, le **19/09/2009** à **20:30**

Bonjour,

Pouvez vous me donner quelques conseils concernant l'action en reparation? Je vis à l'étranger et je ne suis pas un citoyen français. Pouvez-vous s'il vous plaît dire comment puis-je introduire une action de protection des consommateurs d'un autre pays à la France? (parce que mon défendeur est une société française) Est-il possible de le faire par la poste? Quels sont les frais pour l'action? Est-il judicieux d'attaquer en justice si le chiffre de la demande est assez petit (120 euros)?

Excusez mon mauvais français.)

D'avance merci de prendre le temps de me répondre!